

Demande de Passeport / CNI – PIÈCES À FOURNIR:

- Formulaire de demande **CERFA à remplir** (formulaire vert personnes majeures, formulaire orange personnes mineures) ou **pré-demande en ligne**.
- **Les timbres fiscaux** **Passeports : 86€** pour les majeurs /**42€** pour les mineurs de plus de 15 ans /
17€ pour les mineurs de moins de 15 ans
CNI : 25€ uniquement si perte ou vol
- **1 photographie d'identité en couleur** de face et tête nue, récentes de **moins de 6 mois**, ressemblante et conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005. **ATTENTION : Ne pas découper les photos.**
- **1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois au nom du demandeur** : facture d'électricité, facture d'eau, facture téléphone fixe/Internet, Taxe d'habitation, Impôts sur le revenu, Redevance TV, Assurance logement...
- **Carte d'identité détenue ou déclaration de perte** établie en mairie **ou déclaration de vol** délivrée par la Gendarmerie, la Police nationale ou le Consulat
- **Passeport détenu, ou une déclaration de perte** établie en mairie **ou déclaration de vol** délivrée par la Gendarmerie, la Police nationale ou le Consulat
- **Livret de famille** uniquement pour les femmes mariées
- **Acte de naissance en original** avec filiation complète (copie intégrale) de **moins de 3 mois** uniquement si :
 - 1^{ère} demande, perte ou vol si pas d'autre pièce d'identité sécurisée détenue
 - CNI périmée de plus de 5 ans
 - Passeport périmé de plus de 2 ans

 Si votre ville de naissance est adhérente à la dématérialisation (COMEDDEC), l'acte n'est pas à fournir
Renseignements sur <https://ants.gouv.fr>

Pièces supplémentaires en cas d'hébergement : lorsque le demandeur est hébergé chez un particulier ou chez un parent (pour les personnes majeures) :

- Une **attestation d'hébergement** établie par l'hébergeant + la **pièce d'identité de l'hébergeant** + un **justificatif de domicile de l'hébergeant** de moins d'un an
- Pour les CNI uniquement : une **pièce officielle au nom de la personne hébergée** (feuille d'imposition, carte de sécurité sociale, titre de pension ou d'allocations familiales, documents Pôle Emploi, RIB).

Pour les personnes mineures :

- **Livret de famille**
- **Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois** lors d'une 1^{ère} demande
- **Carte d'identité du parent présent lors du dépôt du dossier**
- Si les parents sont divorcés ou séparés
 - **jugement complet de divorce ou convention d'accord parental** prouvant la résidence de l'enfant
 - **justificatif de domicile** du parent ayant la garde principale ou des 2 parents si garde alternée
 - **carte d'identité des 2 parents**
- Si les 2 parents sont nés à l'étranger fournir le **justificatif de nationalité française** (dans le cas où les parents ne possèderaient pas de carte d'identité).

Nom d'usage : se renseigner auprès du service État-civil/Réglementation

Changement d'état matrimonial (mariage / divorce / veuvage) : fournir livret de famille ou acte de mariage / livret de famille ou jugement de divorce / acte de décès de l'époux (se)

Correction sur l'état-civil / Changement de nom et prénom : fournir acte de naissance avec si nécessaire la mention du changement de nom ou prénom

Changement d'adresse : fournir un justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois au nom du demandeur